

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 18 janvier 2023 Procès-verbal n° 20

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL, Eric MAIOROFF, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 19 sans modification

La Commission rappelle aux clubs que :

- Toutes les correspondances par courriel doivent parvenir au District par l'intermédiaire de la messagerie ZIMBRA, seule messagerie officielle.
- Lorsqu'elle demande des informations, ce n'est pas dans le but de causer un dérangement aux clubs mais de tout faire pour établir les feuilles de matchs manquantes.
- En cas d'arrêt municipal ou de forfait, c'est au club de prévenir l'arbitre en téléphonant à l'astreinte des arbitres au 06 43 06 88 53 (du vendredi 17h30 au dimanche à 12h). Sauf en cas de permanences District (procédures en 1^{ère} page du journal).
- En cas de dysfonctionnement de la FMI, la feuille de match papier et le rapport d'incident FMI doivent être établis le jour du match et envoyés au District dans les plus brefs délais

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
D1		8	19/11/22 avancé au 18/11/22	24899399	Verrières (1) Montmorillon (2)	Arrêté municipal	18/02/23 à 20h
D1		9	27/11/22	24899400	Château Larcher (1) Antran (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	19/02/23
D1		9	27/11/22 Remis le 08/01/23	24899402	Poitiers 3 cités (1) Nord Vienne (1)	Terrain impraticable	19/02/23
D1		12	22/01/23	24899418	Château Larcher (1) Poitiers 3 cités (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	12/02/23
D2	A	9	26/11/22 Remis le 17/12/22 Remis le 07/01/23	24899537	Rouillé (1) L'Envigne (1)	Arrêté municipal	18/02/23 à 20h
D2	B	12	21/01/23	24902960	Valdivienne(1) Fleuré (1)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	18/02/23 à 20h
D3	C	12	22/01/23	24900360	Fleuré (2) Nouaillé (2)	Coupe Nouvelle-Aquitaine	19/02/23
D4	C	10	04/12/22 Remis le 08/01/23	24900834	Leignes sur Fontaine (2) Adriers / Le Vigeant (1)	Terrain impraticable	19/02/23
D5	E	6	30/10/22 Remis le 18/12/22	24901731	Savigny l'Evescault (1) Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	19/02/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
Fém D2		9	11/12/22	24948341	FC Gatinaise (1) St Cerbouillé (1)	Intempéries	19/02/23

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de COUPES ou CHALLENGES REMIS							
Coupe ou Challenge	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Coupe Louis David	4	15/01/23	25463683	Brion St Secondin (1)	Poitiers 3 cités (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	14/01/23	25463686	Civaux (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	4	15/01/23	25463688	Coussay les Bois (1)	Châtelleraut SO (3)		05/02/23
	4	15/01/23	25463689	Dissay (1)	Lavoux Liniers (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	15/01/23	25463690	Haims (1)	Smarves Iteuil (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	15/01/23	25463692	Leignes sur Fontaine (1)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	14/01/23	25463696	Lusignan (1)	Chauvigny (1)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	4	14/01/23	25463697	Payroux Charroux Mauprévoir (1)	ACG Foot Sud 86 (1)	Terrain impraticable	04/02/23 à 20h
	4	15/01/23	25537247	Villeneuve (1)	Poitiers ASAC (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	15/01/23	25537250	Sommières St Romain (1)	Mignaloux Beauvoir (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	4	14/01/23	25537252	St Maurice Gençay (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
4	15/01/23	25537253	St Saviol (1)	St Julien l'Ars (1)	Arrêté municipal	05/02/23	
4	15/01/23	25537257	Vouzailles (1)	Oyré Dangé (1)	Arrêté municipal	05/02/23	
Coupe Jolliet Rousseau	2	15/01/23	25463432	Blanzay (1)	Valence en Poitou Couhé (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	2	15/01/23	25463438	Les Roches La Villedieu (1)	Champagné (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	2	15/01/23	25463440	Pressac / Aavilles Limouzine (1)	Nalliers (1)	Arrêté municipal	05/02/23
	2	15/01/23	25463444	Vernon (1)	Croutelle (1)	Arrêté municipal	05/02/23
Challenge des Réserves	1/16	14/01/23	25463495	Antran (2)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	1/16	15/01/23	25463497	Brion St Secondin (2)	Verrières (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	1/16	15/01/23	25463499	Châtelleraut SO (4)	Leigné sur Usseau (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	1/16	14/01/23	25463504	Oyré Dangé (2)	Poitiers 3 cités (2)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	1/16	14/01/23	25463509	Valdivienne(2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	1/16	15/01/23	25463510	Valence en Poitou OC (2)	Mignaloux Beauvoir (3)	Arrêté municipal	05/02/23
	1/16	15/01/23	25463748	Beaumont St Cyr (3)	Thuré Besse (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	1/16	15/01/23	25463752	Naintré (3)	Boivre (2)	Arrêté municipal	05/02/23
1/16	14/01/23	25463760	Smarves Iteuil (2)	Fleuré (2)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h	
Challenge Marcel Renaudie	3	14/01/23	25463586	Adriers / Le Vigeant (2)	Lavoux Liniers (2)	Arrêté municipal	04/02/23 à 20h
	3	15/01/23	25463589	Buxeuil (1)	Oyré Dangé (3)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463590	Ceaux la Roche (1)	Dissay (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463593	Jardres (2)	Lhonnaizé / Civaux / Verrières (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463594	Jouhet Pindray (1)	Villeneuve (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463595	Lhonnaizé (1)	Poitiers 3 cités (3)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463597	Monts sur Guesnes (1)	Avanton (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463598	Nouaillé (4)	St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463602	Sanxay (1)	Usson L'Isle (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463603	Saulgé (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	05/02/23
	3	15/01/23	25463604	Smarves Iteuil (3)	Sommières St Romain (2)	Arrêté municipal	05/02/23
3	15/01/23	25537421	Cenon / Vouneuil (2)	St Léger de Montbrillais (2)	Arrêté municipal	05/02/23	

RAPPEL DU PROTOCOLE COVID

Le report d'une rencontre peut être envisagé si le club justifie de :

- 4 cas positifs pour les compétitions à 11
- 3 cas positifs pour les compétitions à 8

Aucun report de match ne pourra être accepté lorsqu'il s'agit du Festival U13

Si le club ne peut apporter la justification des cas positifs comme mentionné ci-dessus, il sera alors considéré comme forfait.

- forfait amendé si aucune justification apportée
- forfait non amendé si justification d'au moins 1 cas positif.

Les tests doivent être datés de moins de 7 jours par rapport à la date du match.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Adriers (du 13 au 15/01/23 inclus)
Antran (du 14 au 15/01/23)
Availles Limouzine (du 14 au 15/01/23 inclus)
Beaumont St Cyr (1 seul match sur le terrain Brémaud 1 le 15/01/23 et aucun sur le terrain Brémaud 2 du 14 au 15/01/23)
Boivre la Vallée (du 14 au 18/01/23)
Bonnes (du 13 au 15/01/23 inclus)
Brion (les 14 et 15/01/23)
Buxeuil (les 14 et 15/01/23)
Cenon sur Vienne (stade des sources et stade du bourg du 13/01/23 à 8h au 16/01/23 à 8h)
Chabournay (du 13 au 19/01/23)
Champagné St Hilaire (du 14 au 15/01/23 compris)
Château Larcher (du 14 à 10h au 16/01/23 à 18h)
Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut (courriel du 13/01/23 à 11h54 : pas de matchs supplémentaires en plus de ceux déjà programmés)
(Antoigné, Montée Rouge Honneur et annexes extérieurs 1,2 et 3, municipal, Nonnes 1 et 2, Le Verger, Targé, Les Loges du 16 au 22/01/23 inclus)
Chauvigny (stades A. Vouhé, G. Arnault et P. Venin du 13 au 15/01/23)
Civaux (du 12 au 15/01/23)
Civray (terrains du complexe Beauséjour du 13 à 12h au 15/01/23 à 8h et du 16 au 20/01/23)
Colombiers (le 15/01/23)
Coulombiers (toute pratique sportive du 10 au 24/01/23 inclus)
Coussay les Bois (le 15/01/23)
Dissay du 13 au 22/01/23 inclus)
Fleuré (le 15/01/23)
Gençay (les 14 et 15/01/23)
Genouillé (du 14/01/23 à midi au 15/01/23 inclus)
Haims (du 15 au 19/01/23 inclus)
Iteuil (les 14 et 15/01/23)
Jouhet Pindray (à compter du 15/01/23)
La Roche Rigault (terrain de Ceaux la Roche le 15/01/23)
La Villedieu du Clain (du 13 au 16/01/23)
Lavoux (les 14 et 15/01/23)
Le Vigeant (du 14 au 15/01/23)
Leignes sur Fontaine (du 14 au 15/01/23)
Les Trois Moutiers (du 13 au 15/01/23)
Lhonnaizé (du 14 au 15/01/23)
Lusignan (du 13 au 15/01/23)
Montmorillon (du 13 à 18h au 15/01/23 inclus sauf le stade Jean Ranger le 15/01/23 pour le match de Coupe Nouvelle-Aquitaine des seniors féminines)
Monts sur Guesnes (les 14 et 15/01/23)
Naintré (stade honneur et d'entraînement du 16 au 22/01/23)
Nalliers (les 14 et 15/01/23)
Nieuil l'Espoir (le 14/01/23)
Nouaillé (terrain honneur et entraînement de la Lézinière du 12 au 15/01/23 inclus)
Oyré (du 12 au 15/01/23)
Poitiers – Grand Poitiers Communauté urbaine (terrains enherbés et stabilisés du 13 au 18/01/23 inclus)
Pressac (le 15/01/23)
Rouillé (terrain honneur les 14 et 15/01/23 et terrain annexe le 15/01/23)
Sanxay (du 13 au 15/01/23)
Savigny l'Evescault (le 15/01/23)
Saulgé (à compter du 14/01/23 et pendant la période des pluies)
Senillé St Sauveur (jusqu'au 16/01/23)

Sèvres Anxaumont (terrains d'entraînement, jeunes et terrain honneur du complexe sportif Fernand Haie du 13 au 16/01/23 inclus et du 17 au 24/01/23 inclus)

Sommières du Clain (les 14 et 15/01/23)

Smarves (stades Marcel Bernard et de la Futaie du 13 au 16/01/23 inclus)

St Christophe (les 15 et 16/01/23)

St Georges les Baillargeaux (du 14 au 15/01/23)

St Maurice la Clouère (les 14 et 15/01/23 inclus)

St Romain (du 14 au 20/01/23 inclus)

St Saviol (le 15/01/23)

St Secondin (le 15/01/23)

Thuré (stades Laurent Armel 1 et 2 du 16 au 22/01/23)

Usson du Poitou (les 14 et 15/01/23)

Valence en Poitou (stade Raymond Chantecaille de Couhé du 12 au 18/01/23 inclus)

Vernon (le 15/01/23)

Verrières (du 13 au 19/01/23)

Vicq sur Gartempe (du 16/01/23 au 29/01/23)

Vivonne (du 12 au 15/01/23)

Vouillé (à compter du 17/01/23)

Vouneuil sur Vienne (du 14 au 15/01/23)

Vouzailles (le 15/01/23)

*** qui ne concerne pas que le week-end des 14/15 janvier 2023.**

Châtelleraut – Communauté d'agglomération du Grand Châtelleraut (courriel du 17/01/23 à 11h44 : pas de match sur le stade du Verger le 18/03/23)

Jaunay Marigny (courriel du 12/01/23 à 18h39 : pas de match sur le stade du complexe du bourg du 17 au 20/03/23)

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Avenir 86	Poitiers Asac
Antran	GJ VVM Chauvigny	Poitiers Beaulieu ES
Availlies en Châtelleraut	Ingrandes	Poitiers Beaulieu FC
Avanton	Jaunay Marigny	Poitiers Gibauderie
Beaumont St Cyr	La Chapelle Viviers	Poitiers Portugais
Boivre	La Pallu	Pressac
Bouresse	Lavoux – Liniers	Rouillé
Buxerolles	Leignes sur Fontaine	Sèvres Anxaumont
Cenon sur Vienne	Ligugé	Smarves Iteuil
Cernay St Genest	Loudun	Sommières St Romain
Champigny Le Rochereau	Lusignan	St Benoît
Chasseneuil St Georges	Mignaloux Beauvoir	St Léger de Montbrillais
Chatain	Migné Auxances	St Maurice Gençay
Château Larcher	Moncontour	St Savin St Germain
Châtelleraut Portugais	Montmorillon	Thuré Besse
Châtelleraut SO	Naintré	Valdivienne
Chauvigny	Neuville	Valence en Poitou – Couhé
Cissé	Nieuil l'Espoir	Valence en Poitou OC
Civaux	Nord Vienne	Verrières
Croutelle	Ozon	Vicq sur Gartempe
Espoir	Payroux Charroux Mauprévoir	Vivonne
Fleuré	Pleumartin La Roche Posay	Vouneuil Béruges
Fontaine le Comte	Poitiers 3 cités	Vouzailles

Poitiers Gibauderie : suite à la décision de la Commission d'Appel n°3 du 15/11/22, le dirigeant qui officiait en tant qu'arbitre assistant lors de la rencontre Chasseneuil St Georges (2) – Poitiers Gibauderie (2) n'est pas autorisé à être inscrit à nouveau sur une feuille de match comme officiel tant qu'il n'aura pas suivi une formation d'arbitre de club.

DÉPARTEMENTAL 1

Match n° 24899418 : Château Larcher (1) – Poitiers 3 cités (1) du 22/01/23

En raison du report du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Château Larcher (1) – Châtelleraut SO (2) le 22/01/23 à 14h30, la rencontre en rubrique est reportée au 12/02/23.

DÉPARTEMENTAL 2

Poule A : les matchs « retour » de l'équipe de **Vouneuil Béruges (1)**, se dérouleront sur le terrain du stade des Arches à Vouneuil sous Biard.

Match n° 24902960 : Valdivienne (1) - Fleuré (1) en poule B du 21/01/23

En raison du report du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Fleuré (1) – Moncutant (1) le 22/01/23 à 14h30, la rencontre en rubrique est reportée au samedi 18/02/23 à 20h.

DÉPARTEMENTAL 3

Poule B : les matchs « retour » de l'équipe de **Vouneuil Béruges (2)**, se dérouleront sur le terrain du stade des Cours à Béruges.

Match n° 24900193: Poitiers Gibauderie (1) – La Pallu (1) en poule B du 27/11/22 reporté le 18/12/22

Courriel du club de Poitiers Gibauderie (19/12/22 à 08h13) qui signale ne pas pouvoir transmettre la FMI de la rencontre, la tablette utilisée ne fonctionne plus et (20/12/22 à 19h33) donnant le score de la rencontre, la composition de son équipe et la personne présente sur le banc de touche.

Courriel du club de La Pallu (21/12/22 à 14h03) donnant le score de la rencontre, la composition de son équipe, le nom du capitaine et la blessure du joueur n° 6.

Courriels de MM. Pascal MOREAU (26/12/22 à 18h07), Nicolas RICROS (31/12/22 à 15h12)

Réponse de M. Eric EPO IBEL pour les remplacements effectués.

Feuille établie par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24900360 : Fleuré (2) – Nouaillé (2) en poule C du 22/01/23

En raison du report du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Fleuré (1) – Moncoutant (1) le 22/01/23 à 14h30, la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 19/02/23 à 15h.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900832 : Poitiers 3 cités (2) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 04/12/22

Courriels de l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (04/12/22 à 21h13) signalant le dysfonctionnement de la FMI et donnant le score de la rencontre (à savoir : 1 à 2 en faveur de Vicq sur Gartempe (2) ainsi que l'absence de sanctions et (19/12/22 à 19h05) fournissant les informations complémentaires demandées.

Courriels des clubs de Vicq sur Gartempe (20/12/22 à 17h30) et de Poitiers 3 cités (21/12/22 à 11h12) donnant la composition de leur équipe, du banc de touche ainsi que le nom de leur arbitre assistant
Compléments d'informations sur les compositions des équipes de la part des clubs de Vicq sur Gartempe (17/01/23 à 11h14) et Poitiers 3 cités (17/01/23 à 23h57)

Confirmation des informations données par l'arbitre officiel de la rencontre M. Geoffrey RETAILLEAU (courriel du 17/01/23 à 20h28)

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 5

Décision de l'Assemblée Générale du vendredi 25/11/22 de St Georges les Baillargeaux

Le nombre de forfaits autorisés pour la saison 2022/2023 est porté à 5.

Match n° 24901226 : Orches (1) – Monts sur Guesnes (1) en poule A du 04/12/22

A ce jour la feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue au District.

Courriel du club de Monts sur Guesnes (17/01/23 à 13h44) fournissant la composition de son équipe.

Sans réponse de la part du club d'Orches, à ce jour, la Commission donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Orches (1) pour en donner le gain à l'équipe de Monts sur Guesnes (1) avec 3 buts à 0.

Frais de dossier 34€ au club d'Orches.

Dossier classé.

Poule E : les matchs « retour » de l'équipe de **Vouneuil Béruges (3)**, se dérouleront sur le terrain du stade des Arches à Vouneuil sous Biard en lever de rideau de l'équipe (1) sauf en cas d'intempéries ou les rencontres seront jouées sur le terrain du stade des Cours à Béruges.

U 15

Match n° 25112202 : Ozon (1) – GJ Dissay Beaumont (2) en Départemental 1 du 10/12/22

Feuille de match reçue au District le 16/12/22.

Évocation

La commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 19 du 11/01/23 concernant la participation à ce match au sein de l'équipe d'Ozon (1) de deux joueurs (licences n° 9602337656 et 2547268764) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF.

Considérant que le club d'Ozon a été informé et n'a pas formulé d'observation.

Considérant que les licenciés en cause ont été sanctionnés par la Commission Départementale de Discipline, PV n° 07 du 20/10/22, pour trois (3) matchs de suspension à compter du 17/10/22 et que l'équipe d'Ozon (1) évoluant en U15 Départemental 1 n'a effectivement joué que deux matchs depuis cette date (les 12 et 19/11/22 mais forfait le 26/11/22).

Dit qu'en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que les joueurs en cause ne pouvaient pas être inscrits sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

Par ces motifs donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 à l'équipe d'Ozon (1) pour en donner le gain au GJ Dissay Beaumont (2) avec 3 buts à 0.

Les droits d'évocation (soit 40 €) seront débités au club d'Ozon.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Composition des poules de la 2^{ème} phase du championnat

DÉPARTEMENTAL 3 Phase 2

Poule A

AVENIR 79 / CHAMOIS NIORTAIS /
OREE DE L'AUTIZE (1)

CELLES-VER / CHAURAY / ECHIRE (1)

L'ENVIGNE (1)

MONCOUTANT (1)

SMARVES – ITEUIL (1)

VRINES (1)

Poule B

BOUTONNAIS FC (1)

CHÂTEAU LARCHER (1)

CHAUVIGNY (1)

NAINTRE (1)

POITIERS GIBAUDERIE (1)

THOUARS (1)

Dates prévues pour les rencontres : 29 janvier, 26 février, 05, 19 et 26 mars, 02 et 23 avril, 07, 14 et 28 mai 2023

Rattrapage : 09 avril 2023

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 (géré par le District 86)

Composition des poules de la 3^{ème} phase du championnat

Engagement tardif de l'entente Jaunay Marigny / Chasseneuil St Georges / Smarves Iteuil (courriel du 18/01/23 à 11h22)

Poule A

CHÂTELLERAULT SO (1)
LUSIGNAN (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
STADE POITEVIN (1)

Poule B

BRESSUIRE (1)
BUXEROLLES / ASAC (1)
CELLES-VERRINES (1)
LOUDUN (1)
MONTMORILLON (1)
VAL DE BOUTONNE (1)

Poule C

CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
CHERVEUX / CHAMPDENIERS (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (2)
POITIERS 3 CITES (2)

Poule D

BOUTONNAIS FC (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIORT ST FLORENT (2)
POITIERS 3 CITES (1)

Poule E

BUXEROLLES / ASAC (2)
GJVVM CHAUVIGNY (1)
JAUNAY MARIGNY / CHASSENEUIL
ST GEORGES / SMARVES ITEUIL (1)
LUSIGNAN (2)
NIEUIL L'ESPOIR (1)

Dates prévues au calendrier pour les poules A, B et E : 28 janvier, 25 février, 04, 11, 18 et 25 mars, 29 avril, 13, 20 et 27 mai 2023

Rattrapage : 08 avril et 06 mai 2023

Dates prévues au calendrier pour les poules C et D : 28 janvier, 25 février, 04, 11, 18 et 25 mars 2023 pour la 3^{ème} phase.

Rattrapage : 08 avril.

29 avril, 13 et 27 mai 2023 pour la 4^{ème} phase.

Rattrapage : 06 mai 2023

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25463693 : Neuville (3) – Les 3 Moutiers (1) du 15/01/23

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Neuville (3) d'un joueur (licence n° 2546309794) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Neuville, lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 01 février 2023**, terme de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 25463697 : Payroux Charroux Mauprévoir (1) – ACG Foot Sud 86 (1) du 14/01/23

Terrain déclaré impraticable par l'arbitre officiel de la rencontre M. Pierick ALCODENDAS MONINO et confirmé par courriel du 17/01/23 à 10h42.

La rencontre en rubrique est reportée au samedi 04/02/23, même horaire.

Les frais d'arbitrage (32,22€) sont pris en charge par le District.

Match n° 25537250 : Sommières St Romain (1) – Mignaloux Beauvoir (2) du 15/01/23

Arrêté municipal sur le terrain de Sommières du Clain.

Considérant que le courriel a été envoyé au District le samedi 14/01/23 à 15h07 (après la permanence).

Considérant que l'astreinte arbitre n'a pas été informée.

Pour ces motifs, les frais de déplacement de l'arbitre M. Vincent DURAND (17,58€) sont à la charge du club de Sommières St Romain

COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

Match n° 25463431 : ASM (1) – Poitiers Portugais (1) du 15/01/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Benjamin BARBEAU (16/01/23 à 16h40) pour signaler que le joueur n° 11 n'a pas participé au match.

Feuille de match rectifiée par la Commission.

Dossier classé.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 25463501 : L'Envigne (2) – St Christophe (2) du 14/01/23

Courriel du club de St Christophe (14/01/23 à 13h24) signalant le forfait de son équipe.

Forfait de l'équipe de St Christophe (2) (sans déplacement)

L'équipe de l'Envigne (2) est qualifiée pour la suite de la compétition.

Les frais de déplacement de l'arbitre M. Sébastien GRIMAUD (43,71€) sont à la charge du club de St Christophe.

Amende de 33€ au club de St Christophe.

Match n° 25463507 : St Benoît (3) – Château Larcher (2) du 15/01/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Christophe MONCEAU (16/01/23 à 01h29) signalant un problème de tablette.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 25463758 : Poitiers Cep (2) – Nouaillé (3) du 15/01/23

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Jonathan MAINGUENEAU (15/01/23 à 17h23) signalant que le club de Poitiers Cep n'a pas signé à la fin du match et a laissé sa tablette. Celle-ci a été remise à M. Alexandre MARTEAU (arbitre du club de Poitiers Cep) qui officiait sur le match suivant.

Transmission tardive de la FMI.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25463595 : Lhommaizé (1) – Poitiers 3 cités (3) du 15/01/23

Arrêté municipal sur le terrain de Lhommaizé.

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Charles POUZET (16/01/23 à 16h55) et du club de Poitiers 3 cités (15/01/23 à 19h49) signalant ne pas avoir été prévenus et s'être déplacés à Lhommaizé.

Considérant que le courriel a été envoyé au District le samedi 14/01/23 à 14h49 (après la permanence).

Considérant que l'astreinte arbitre n'a pas été informée.

Pour ces motifs, les frais de déplacement de l'arbitre M. Charles POUZET (25,87€) sont à la charge du club de Lhommaizé.

La Commission regrette que le club n'ait pas prévenu l'arbitre et son adversaire et que ceux-ci se soient déplacés inutilement.

Match n° 25557551 : Bonneuil Matours (2) – Loudun (2) du 15/01/23

Rapport et courriel (15/01/23 à 20h41) de l'arbitre officiel de la rencontre M. Dorian COUDREAU informant du dysfonctionnement de la tablette et donnant le score, les remplacements et l'absence de sanction.

Courriel du club de Bonneuil Matours (16/01/23 à 11h26) signalant un dysfonctionnement de la tablette à la fin du match empêchant la saisie du score et des faits de jeu.

Courriel du club de Loudun (16/01/23 à 15h56) informant de l'utilisation de la FMI et (18/01/23 à 13h56) fournissant la composition de son équipe.

Feuille de match établie par la Commission.

Dossier classé.

COUPE du POITOU à 11

Match n° 25448496 : Dissay (1) – ASM / Loudun (1) du 22/01/23

En raison de l'arrêté municipal sur le terrain de Dissay et en accord avec les deux clubs (Dissay 16/01/23 à 17h13 et ASM le 16/01/23 à 20h40) la rencontre se déroulera sur le terrain de Loudun à 15h.

CHALLENGE U15

Match n° 25464016 : ASPTT / Vouneuil Béruges (2) – Poitiers 3 cités (1) du 14/01/23

Courriel de réclamation du club de Poitiers ASPTT (16/01/23 à 21h16) portant sur la suspicion d'un des joueurs de l'équipe de Poitiers 3 cités (1) jouant sous fausse licence.

Considérant le courriel de réclamation, la Commission a besoin d'approfondir le sujet en demandant des rapports sur le déroulement du match et la participation des joueurs à :

- M. Léo BOUTET (**Arbitre officiel** de la rencontre)

Pour le club de **Poitiers 3 cités** :

- M. Souareba GUIRASSY (Arbitre Assistant 2)

- M. Yonis ABDI GOULED (banc de touche)

- M. Kivin AL ZIHAIRI (banc de touche)

- M. Alhassane SOUARE (joueur n°3)

- M. Mamadou DIAKHAY (joueur inscrit sur le rapport de l'arbitre)

Pour l'entente **ASPTT / Vouneuil Béruges** :

- M. Johan ROBIN (banc de touche et délégué)

- M. Patrick POILBLANC (banc de touche)

Rapports à recevoir avant le **mercredi 25 janvier 2023**, terme réduit en raison des tours rapprochés pour cette compétition.

Dossier en instance.

FESTIFOOT

Le tour préliminaire du Festifoot est fixé le samedi 21/01/23 et la finale départementale (à 8) du samedi 01/04/23

Poule A À Buxerolles	Poule B À Nieuil l'Espoir
BUXEROLLES / ASAC (1)	LA CHAPELLE BÂTON (1)
CHÂTELLERAULT SO (1)	LUSIGNAN (1)
GJVVM CHAUVIGNY (1)	MONTMORILLON (1)
LOUDUN (1)	NIEUIL L'ESPOIR (1)
POITIERS 3 CITES (1)	STADE POITEVIN (1)

RÉSERVES SPORTIVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 24899546 : Thuré Besse (1) – L'Envigne (1) en Départemental 2 poule A du 11/12/22 remis le 15/01/23
- Match n° 25463503 : Nord Vienne (2) – Châtelleraut Portugais (3) en Challenge des Réserves du 15/01/23
- Match n° 25463505 : Poitiers Gibauderie (2) – Rouillé (2) en Challenge des Réserves du 15/01/23
- Match n° 25463596 : Mirebeau (2) – Vicq sur Gartempe (3) en Challenge Marcel Renaudie du 15/01/23
- Match n° 25557551 : Bonneuil Matours (2) – Loudun (2) en Challenge Marcel Renaudie du 15/01/23
- Match n° 25463990 : Migné Auxances (2) – GJ Val de Vonne (2) en Challenge U17/U18 du 14/01/23

DIVERS

Courriels des clubs de Coussay les Bois, Oyré Dangé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Avanton, Jardres :

Pris note.

TERRAINS

Rapport de visite de la Commission des Terrains et Installations Sportives du 13/01/23 au stade Charles Arnault de St Sauveur Senillé.

La Commission prend note de la décision de la Commission des Terrains et Installations Sportives interdisant à toutes compétitions officielles le terrain du stade Charles Arnault de St Sauveur Senillé (NNI 862450101).

TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 25€

Rencontre du 15/01/23

Match n° 25463758 : Poitiers Cep (2) – Nouaillé (3) en Challenge des Réserves

le 17/01/23 à 12h38

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : mercredi 25 janvier 2023 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.